





POLITIQUE

Codification ENNOV POL-2438



POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DES USAGERS DU CENTRE HOSPITALIER DE MARTIGUES

Date de la création : 01/2023	Nb de pages : 10	N° Version : 01
Date d'application : 03/2023		
REDACTION	VALIDATION	APPROBATION
Nathalie DREANO (Assistante DPD)	Loïc MONDOLONI (Directeur)	
		CELLULE QUALITE
Christian SARAZIN (RSSI)		
Hélène OLIVIER (Directeur adjoint)		

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DES USAGERS DU CENTRE HOSPITALIER DE MARTIGUES

CONFORMITE AU RGPD

(REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES)





TABLE DES MATIERES

1.	PREAM	1BULE	3
	DEFINITI	IONS	3
2.	COMM	IUNICATION DES INFORMATIONS EU EGARD A L'OBLIGATION DE TRANSPARENCE	4
	2.1.	IDENTITE ET COORDONNEES DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT	4
	2.2.	Contact Delegue a la Protection des Donnees	4
	2.3.	Quelles sont les finalites et bases legales des traitements de données personnelles ?	4
	2.4		4
	2.5. Martigu	QUELLES SONT LES CATEGORIES DE DONNEES PERSONNELLES QUE LE CENTRE HOSPITALIER [
	2.6.	QUELS SONT LES DESTINATAIRES AUXQUELS VOS DONNEES PERSONNELLES SONT TRANSMISES ?	6
	2.7.	PENDANT COMBIEN DE TEMPS VOS DONNEES PERSONNELLES SERONT-ELLES CONSERVEES ET TRAITEES	6
3.	DROITS	S DES PERSONNES CONCERNEES	8
	3.1.	Droit d'acces a vos donnees :	8
	3.2.	Droit de rectification de vos donnees :	9
	3.3.	Droit a l'effacement de vos donnees :	9
	3.4.	Droit a la portabilite de vos donnees :	9
	3.5.	Droit d'opposition :	9
	3.6.	Droit a la limitation du traitement de vos donnees :	9
	3.7.	Droit de retirer votre consentement au traitement de vos donnees :	0
	3.8. l'Inform	Droit d'introduire une reclamation aupres de la CNIL (Commission Nationale 1	





1. PREAMBULE

Dans le cadre de son activité, le centre hospitalier de Martigues est amené à collecter des informations vous concernant.

Les modes de collecte et de traitement de ces informations sont définis par le **règlement (UE) 2016/679** du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, nommé **RGPD, ainsi que par** les règles subsidiaires du droit national français, notamment la **loi n° 78-17 du 6 janvier 1978** dite **Loi Informatique et Liberté**, et toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données. L'ensemble de ces lois et règlements est nommé « **La réglementation** ».

Cette réglementation impose que tout traitement de données à caractère personnel soit licite, loyal et transparent à l'égard des personnes concernées.

DEFINITIONS

- **Personne concernée** : Personne physique (patient, responsable légal, personne de confiance) qui est usagère du centre hospitalier de Martigues.
- **Donnée à caractère personnel** : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement.
- Traitement: toute opération ou ensemble d'opérations effectué à l'aide de procédés automatisés ou non et appliqué à des données ou ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement ou interconnexion, limitation, effacement ou destruction.
- Responsable du traitement : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement.





2. COMMUNICATION DES INFORMATIONS EU EGARD A L'OBLIGATION DE TRANSPARENCE

2.1. IDENTITE ET COORDONNEES DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT

CENTRE HOSPITALIER DE MARTIGUES

3, boulevard des Rayettes

13500 MARTIGUES

Accueil téléphonique 04.42.43.22.22

2.2. CONTACT DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

dpd@ch-martigues.fr

2.3. QUELLES SONT LES FINALITES ET BASES LEGALES DES TRAITEMENTS DE DONNEES PERSONNELLES ?

2.4.

Les données que le centre hospitalier de Martigues collecte et traite sont nécessaires à l'accomplissement de ses missions de service public. Tous les traitements de données personnelles effectués par le centre hospitalier de Martigues sont encadrés par la réglementation et répondent à des obligations légales (RGPD – articles 6 et 9) :

Votre **prise en charge** en tant que **patient** usager, dès la prise de rendez-vous ou la prise en charge aux urgences, dans le cadre de vos consultations, vos soins et traitements médicaux, éventuellement votre hospitalisation, et tout au long de votre suivi médical ;

✓ Les **exigences de santé publique**, d'épidémiologie, les vigilances sanitaires, la qualité de soins et le respect des droits des patients ; les statistiques d'activités, le financement des soins et la recherche scientifique :

<u>Base légale</u>: le traitement est nécessaire au **respect d'une obligation** légale à laquelle le responsable du traitement est soumis ; le traitement est nécessaire à la **sauvegarde des intérêts vitaux** de la personne concernée ou d'une autre personne physique ; le traitement est nécessaire à **l'exécution d'une mission d'intérêt public** ; le traitement est nécessaire aux fins des **intérêts légitimes** du responsable du traitement ou d'un tiers ; le traitement est nécessaire aux fins de **l'exécution des obligations et de l'exercice des droits propres** au responsable du traitement ou à la personne concernée en matière de droit du travail, de la sécurité sociale et de la protection sociale.





✓ La constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice :

<u>Base légale</u>: le traitement est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice ou chaque fois que des juridictions agissent dans le cadre de leur fonction juridictionnelle.

✓ L'envoi des **communications** et d'**informations** à votre attention (courriers, sms de rappel de rendez-vous) :

<u>Base légale</u>: La personne concernée (le patient, responsable légal, la personne de confiance) a **consenti au traitement** de ses données personnelles; le consentement doit être libre (ni contraint, ni influencé), spécifique (pour une finalité déterminée), éclairé (information claire et suffisante), univoque (donné sans ambiguïté par un acte positif);

✓ La gestion des demandes d'exercice des droits octroyés par le RGPD ;

<u>Base légale</u>: Le traitement est nécessaire au respect d'une **obligation légale** à laquelle le responsable du traitement est soumis;

✓ La **protection** des **biens** et des **personnes** par la vidéo-surveillance :

<u>Base légale</u>: Le traitement est nécessaire au respect d'une **obligation légale** à laquelle le responsable du traitement est soumis ; le traitement est nécessaire aux fins des **intérêts légitimes** du responsable du traitement.

De façon générale, le centre hospitalier de Martigues ne traite aucune de vos données à des fins incompatibles avec celles pour lesquelles elles ont été collectées, sauf accord préalable de votre part.

2.5. QUELLES SONT LES CATEGORIES DE DONNEES PERSONNELLES QUE LE CENTRE HOSPITALIER DE MARTIGUES SERA AMENER A TRAITER ?

Les données personnelles que vous êtes amené à nous communiquer dans le cadre de votre prise en charge sont :

- Données **identifiantes** (Nom, Prénom, date de naissance, lieu de naissance, numéro de sécurité sociale;
- Données relatives à votre **vie privée** (adresse postale, coordonnées téléphoniques, mail, personnes à contacter, environnement familial
- Données relatives à votre vie professionnelle (profession, cadre et condition de travail);





- Données économiques et sociales (moyens de paiement, carte vitale, carte de mutuelle);
- Données de santé et autres données sensibles.

Pour votre prise en charge, le centre hospitalier de Martigues peut être amené à utiliser des plateformes de **télémédecine** (télédiagnostic, télé-expertise, outils connectés, outils collaboratifs, etc.). Des données d'identification et de santé seront transmises lors de l'utilisation de ces outils.

La communication de ces données personnelles est volontaire, sauf à devoir assurer la sauvegarde de vos intérêts vitaux. Toutefois, si vous ne consentez pas à communiquer certaines données personnelles indispensables, le centre hospitalier de Martigues pourra ne pas être en mesure de traiter tout ou partie de vos demandes.

Certaines de ces données personnelles peuvent également nous être **transmises par des organismes tiers** : médecins traitants, médecins spécialistes, infirmières à domicile, l'assurance maladie, les mutuelles, etc.

2.6. QUELS SONT LES DESTINATAIRES AUXQUELS VOS DONNEES PERSONNELLES SONT TRANSMISES ?

Dans le cadre des missions du centre hospitalier de Martigues, vos données personnelles peuvent être traitées en fonction de la finalité par le personnel habilité de l'établissement et les sous-traitants assurant la maintenance et le support des dispositifs, matériels et logiciels du centre hospitalier.

Tous les intervenants du centre hospitalier de Martigues sont soumis au **respect du secret professionnel**. Les intervenants extérieurs répondent également à une **obligation de confidentialité**.

2.7. PENDANT COMBIEN DE TEMPS VOS DONNEES PERSONNELLES SERONT-ELLES CONSERVEES ET TRAITEES ?

Vos données personnelles sont conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, augmenté du temps légal de conservation prescrit par la réglementation.

✓ Les données nécessaires à la prise en charge du patient :

Pendant la durée de la prise en charge opérationnelle du patient (au cours d'une consultation, de l'hospitalisation, ou de la réalisation d'un examen), puis 20 ans à compter du dernier passage pour soin (dernier séjour du patient ou consultation externe au sein de l'établissement).





Cas particuliers:

- **Décès :** Si le patient décède moins de 10 ans après son dernier passage dans l'établissement, son dossier est conservé pendant une durée de 10 ans à compter de la date du décès.
- Mineur: Lorsque la durée de conservation du dossier s'achève avant le 28e anniversaire de son titulaire, la conservation du dossier est prorogée jusqu'à cette date.
- Dossier transfusionnel: La mention des actes transfusionnels pratiqués et, le cas échéant, la copie de la fiche d'incident transfusionnel qui doivent figurer dans le dossier médical en vertu du l) du 1° de l'article R. 1112-2 du code de la santé publique doivent y être conservées pendant une durée de trente ans à compter du dernier passage du patient Recours et contentieux

Ces délais sont suspendus par l'introduction de tout recours gracieux ou contentieux tendant à mettre en cause la responsabilité médicale de l'établissement de santé ou de professionnels de santé à raison de leurs interventions au sein de l'établissement.

✓ Les données relatives aux vigilances sanitaires :

La conservation s'effectue en base active pendant la durée d'utilisation courante des données. Ces dernières sont ensuite conservées en archivage intermédiaire pendant la durée légale ou réglementaire applicable à chaque vigilance sanitaire.

En l'absence de précision légale ou réglementaire, les données ne peuvent en principe être conservées au-delà d'une période de 70 ans à compter de la date du retrait sur le marché du médicament, du dispositif ou du produit. A l'expiration de ces délais, les données sont supprimées ou archivées sous une forme anonymisée.

✓ Les données relatives à la réalisation de statistiques :

Les données ont été anonymisées. Toute identification de personne physique est devenue impossible.

✓ Les données relatives aux recherches et études scientifiques :

Les données des patients peuvent être conservées jusqu'à la mise sur le marché du produit étudié ou jusqu'à deux ans après la dernière publication des résultats de la recherche ou, en cas d'absence de publication, jusqu'à la signature du rapport final de la recherche.

✓ Les données utiles au financement des soins :

Les données sont conservées pendant la période nécessaire à l'accomplissement de la finalité du traitement et conformément à la réglementation en vigueur.





✓ Les données relatives à la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice :

Les données sont conservées pour une durée conforme à la législation en vigueur.

✓ Les données relatives à l'exercice des droits RGPD :

Les données sont conservées le temps de l'instruction de la demande, puis archivées conformément à la réglementation en vigueur (5 ans).

✓ Les données relatives aux communications (mail, sms) :

Les données seront conservées jusqu'à ce que vous retiriez votre consentement.

✓ Les données relatives à la surveillance des locaux et sécurité des personnes :

Les images sont conservées pendant une période maximale de 30 jours avec un accès limité aux seules personnes habilitées. Ces données sont utilisées dans le respect de la réglementation en vigueur.

3. Droits des personnes concernées

Toute personne physique peut accéder aux données qui la concerne.

3.1. Droit d'acces a vos donnees :

Vous pouvez obtenir du centre hospitalier de Martigues confirmation que vos données sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès à celles-ci.

Si vous voulez accéder à votre dossier médical (données de santé), la consultation sur place des informations est gratuite. Lorsque le demandeur souhaite la délivrance de copies, quel qu'en soit le support, les frais laissés à sa charge ne peuvent excéder le coût de la reproduction et, le cas échéant, de l'envoi des documents. Le demandeur doit adresser un courrier avec les justificatifs d'identité en mentionnant précisément ses coordonnées au :

Direction des affaires juridiques et des Usagers – Centre Hospitalier

3 Boulevard des Rayettes – B.P. 50248 – 13698 MARTIGUES Cedex





3.2. Droit de rectification de vos donnees :

Vous pouvez obtenir du centre hospitalier de Martigues la rectification des données vous concernant et qui seraient inexactes. Vous pouvez également demander que vos données soient complétées.

3.3. Droit a l'effacement de vos données :

Dans la limite de la réglementation, vous pouvez demander au centre hospitalier de Martigues l'effacement de vos données personnelles, notamment si vous estimez que le traitement réalisé sur vos données n'est plus nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

3.4. Droit a la portabilite de vos donnees :

Dans la limite de la réglementation, vous avez la possibilité de récupérer une partie de vos données dans un format ouvert et lisible par une machine. Seules sont concernées par ce droit les données que vous avez fournies activement et consciemment et pour lesquels vous avez consenti au traitement.

3.5. Droit d'opposition:

Vous pouvez vous opposer à ce que vos données soient utilisées par un organisme pour un objectif précis. Vous devez alors mettre en avant des raisons tenant à votre situation particulière. Par exemple, vous pouvez vous opposer à tout moment à la réutilisation de données de votre dossier médical à des fins de recherches scientifiques sur données médicales.

3.6. Droit a la limitation du traitement de vos données :

Si vous contestez l'exactitude des données utilisées par le centre hospitalier de Martigues ou que vous vous opposez à ce que vos données soient traitées, la loi autorise le centre hospitalier de Martigues à procéder à une vérification ou à examen de votre demande pendant un certain délai.

Pendant ce délai, vous avez la possibilité de demander à geler l'utilisation de vos données. Concrètement, nous ne devrons plus utiliser vos données mais nous devrons les conserver.





3.7. Droit de retirer votre consentement au traitement de vos données :

Lorsque le traitement de vos données personnelles est fondé sur votre consentement, vous avez la possibilité de retirer, à tout moment, votre consentement.

3.8. <u>Droit d'introduire une reclamation aupres de la CNIL (Commission Nationale</u> de l'Informatique et des Libertes):

Si vous considérez que vos droits ne sont pas respectés ou que la protection de vos données n'est pas assurée conformément au RGPD, vous pouvez, à tout moment, introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, directement sur le site internet de la CNIL ou par voie postale à

CNIL – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

Sauf l'accès au dossier médical, toutes les demandes concernant les données personnelles sont à adresser au délégué à la protection des données par mail dpd@ch-martigues.fr ou par voie postale avec les justificatifs d'identité au

Délégué à la protection des données – Centre hospitalier de Martigues

3 boulevard des Rayettes – B.P. 50248 – 13698 Martigues Cedex

Le centre hospitalier de Martigues se doit d'apporter une réponse dans un délai maximum d'un mois. Une possibilité de prolonger ce délai de deux mois est prévue en cas de demande complexe et compte-tenu du nombre de demande en cours. Dans tous les cas, le demandeur en sera informé dans un délai d'un mois.